

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

22 JUN 2026

SLOW

ID : 076-217604479-20260622-M\_AR2606\_400-AR



ARRÊTÉ N°1 M\_AR2606\_400

DÉCLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE  
SAUVEGARDE : CANICULE

DGA QUALITE - ORGANISATION - PREVENTION DES RISQUES

Monsieur Jérôme DUBOST, Maire de la Commune de MONTIVILLIERS,

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2212-4 concernant les pouvoirs de police du maire, ainsi que les articles L1424-8 et suivants relatifs aux réserves communales de sécurité civile ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 13 et son chapitre IV ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure, Livre VII, Art L731-3 ;

VU le décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

VU le plan communal de sauvegarde de la commune entré en application par arrêté ;

Vu les circonstances revêtant un caractère exceptionnel découlant de la canicule et la vigilance météo de niveau ROUGE qui s'applique à compter du mardi 23 juin 2026 à 12h,

#### ARRÊTE

**Article 1 :**

Le plan communal de sauvegarde de la commune est activé à compter de ce jour, lundi 22 juin 2026 à 16 heures et 30 minutes,

**Article 2 :**

Copie du présent arrêté est communiquée à la Préfecture de Seine-Maritime

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé
- Publié au recueil des actes administratifs
- Transmis au contrôle de légalité

A Montivilliers,

Le Maire,  
Jérôme DUBOST

